



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises
Enquête annuelle des manufactures, 2003

Usines de produits textiles

SCIAN 314110-314990

Ces renseignements sont recueillis en vertu de
la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada,
1985, chapitre S19

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir
le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in
English, please call us toll-free at: **1 888 881-3666**

0141



ASMF00/GEFF01

Corriger au besoin les renseignements pré-imprimés en remplissant les cases ci-dessous :

0001	Raison sociale	0004	Adresse		
0002	Nom commercial	0005	Ville	0006	Province ou État
0003	À l'attention de :	0053	Pays	0007	Code postal/Zip code
0008	Prénom de la personne-ressource	0028	Nom de famille de la personne-ressource		
0052	Veuillez déclarer pour :	0010	Langue préférée	2 <input type="radio"/> Français 1 <input type="radio"/> Anglais	

A - Introduction

Objet de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et d'exploitation nécessaires à la production de statistiques sur votre industrie. Pour plus d'information au sujet de l'objet de l'enquête, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1 888 883-7999, dans les 30 jours suivant la réception. Pour obtenir de l'information sur les « Risques de divulgation des transmissions par télécopieur ou autres modes électroniques », veuillez vous référer à la brochure « Lignes directrices et instructions ». Merci.

Si vous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, téléphonez-nous au 1 888 881-3666.

Nom de la principale personne qui a rempli ce questionnaire :		0013	[]		
0026		0054	[]		
1 <input type="radio"/> M. 2 <input type="radio"/> Mme 3 <input type="radio"/> Mlle		Nom de famille			
Titre : 0014	Adresse électronique : 0018		Site Web : 0020		
Número de téléphone : 0017 ()	Poste : 0027	Número de télécopieur : 0016 ()	Rempli le : AAAA MM JJ		
Signature :		0015	[]		

J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Couverture

Veuillez inclure les données pour tous les emplacements inscrits dans la Section F, « Effectif selon l'emplacement ».

Activité commerciale principale

1. Veuillez cocher, pour cette unité commerciale, l'activité principale décrivant le plus exactement la source majeure des revenus d'exploitation. Veuillez ne cocher qu'une seule activité.

0140 1 Fabrication 2 Commerce de détail/Commerce de gros 3 Services 4 Autre

2. Veuillez décrire brièvement votre activité commerciale principale : 0141 _____

3. Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? 0142 1 Oui 3 Non

Si votre activité commerciale principale n'est pas la fabrication, veuillez nous appeler au 1 888 881-3666 pour obtenir des instructions plus précises.

Renseignements sur la période de déclaration

Période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour votre plus récent exercice financier disponible de 12 mois se terminant entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2004. Veuillez indiquer, ci-dessous, la période couverte par le présent questionnaire.

4. Du 0011

	AAAA		MM		JJ

 au 0012

	AAAA		MM		JJ

5. Est-ce que les dates déclarées ci-dessus constituent un changement à votre exercice financier?

0059 1 Oui 3 Non

6. Est-ce que des unités d'exploitation de cette unité commerciale ont été fermées de façon temporaire ou saisonnière au cours de la période de déclaration?

0061 1 Oui 3 Non

7. Cette unité commerciale a-t-elle acquis des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0064 1 Oui 3 Non

8. Cette unité commerciale a-t-elle cédé/vendu des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0066 1 Oui 3 Non

Ententes de partage de données

Pour éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique et avec d'autres ministères. Ces ententes sont conclues conformément à la Loi sur la statistique fédérale et à la législation provinciale et territoriale correspondante. Les données sont confidentielles. **VOS RÉPONSES NE SONT PAS COMMUNIQUÉES À L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA.** Des précisions supplémentaires sur le partage des données sont incluses dans la brochure « Lignes directrices et instructions », ci-jointe.

Directives générales

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.

1. La brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe a été préparé afin de vous aider à compléter le questionnaire. Les instructions sont numérotées et correspondent aux numéros du questionnaire.
2. Tous les montants déclarés doivent être arrondis en milliers de DOLLARS CANADIENS (\$'000 CAN) (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 \$).
3. Les pourcentages devraient être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Veuillez écrire lisiblement, à l'encre.
5. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au **1 888 883-7999**.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

B - Revenus

Veillez inclure :

- tous les revenus, provenant des livraisons domestiques ou exportées, reçus par cette unité commerciale;
- tous les revenus provenant des livraisons à d'autres unités de cette unité commerciale.

Veillez exclure :

- les taxes de vente fédérale et provinciales, droits et taxes d'accise, les frais de livraison par transporteurs publics ou contractuels, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes;
- tous les revenus provenant d'unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

B-1 Sorties de l'activité manufacturière

1. Les sorties de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

2056 1 Livraisons 2 Production 3 Autre (veuillez spécifier) : 2057 _____

2. Déclarez-vous selon le prix de vente final?

2058 1 Oui 3 Non

Si la réponse est « non »,
veuillez spécifier le mode d'évaluation : 2063 _____

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Clarification de la terminologie:</p> <p>Les produits constitués de deux matières textiles ou plus doivent être classés selon la matière qui domine en poids sur toute autre matière (p. ex., un produit comme une chemise pour hommes 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme une chemise de mélanges de coton).</p>				

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre, le produit doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un produit comme une robe pour femmes constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les produits constitués d'un mélange 50/50 de fibres naturelles et chimiques doivent être classés comme des produits chimiques, c'est-à-dire synthétiques ou artificiels.</p> <p>3.001 Accessoires de salle de bain en matières plastiques</p>	39249091	XXX	XXXXX	25001
<p>3.002 Articles à usage domestique et de toilette, en matières plastiques, autres que les accessoires de salle de bain, les pots à fleurs, les cendriers, les plateaux et les seaux</p>	39249099	XXX	XXXXX	25002
<p>3.003 Volets, stores (non compris les stores vénitiens) et leurs parties, en matière plastique</p>	39253090	XXX	XXXXX	25003
<p>3.004 Feuilles de caoutchouc mousse, caoutchouc alvéolaire, vulcanisé</p>	40081140	XXX	XXXXX	25004
<p>3.005 Havresacs, sacs d'alpiniste, sacs à dos et sacs tyroliens, surface extérieure en matières plastiques ou textiles</p>	4202923	XXX	XXXXX	25005
<p>3.006 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids n'excédant pas 200 g/m²</p>	5208	XXX	XXXXX	25006
<p>3.007 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m²</p>	5209	XXX	XXXXX	25007
<p>3.008 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m²</p>	5210	XXX	XXXXX	25008

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.009 Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters	540710	XXX	XXXXX	25009
3.010 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	XXX	XXXXX	25010
3.011 Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou polypropylène	560741	XXX	XXXXX	25011
3.012 Ficelles, cordes et cordages, sauf ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou polypropylène	560749	XXX	XXXXX	25012
3.013 Ficelles, cordes et cordages, en fibres synthétiques, sauf polyéthylène ou polypropylène	560750	XXX	XXXXX	25013
3.014 Tapis et revêtements de sol en nylon ou autres polyamides tissés, touffetés, non confectionnés,	57032010	XXX	XXXXX	25014
3.015 Carpettes d'automobile et autres véhicules, touffetés, de nylon ou d'autres polyamides	57032021	XXX	XXXXX	25015
3.016 Tapis, revêtements de sol en nylon ou autres polyamides (sauf pour automobiles ou autres véhicules), confectionnés, touffetés	57032029	XXX	XXXXX	25016
3.017 Tapis et autres revêtements de sol en polypropylène, touffetés, non confectionnés	57033011	XXX	XXXXX	25017
3.018 Carpettes d'automobile et autres véhicules, en polypropylène, touffetés	57033012	XXX	XXXXX	25018
3.019 Tapis et autres revêtements de sol en polypropylène, touffetés, confectionnés, sauf pour auto et véhicules divers	57033019	XXX	XXXXX	25019

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.020 Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, non touffetés, noués, tissés ou en feutre	5705	XXX	XXXXX	25020
3.021 Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	XXX	XXXXX	25021
3.022 Produits, articles à usages techniques, en matières textiles, sauf pour garnitures de cardes, à bluter, étreindelles pour presses d'huilerie et tissus, feutres sans fin	591190	XXX	XXXXX	25022
3.023 Vêtements de nuit et sous- vêtements, tissés, bébés, coton	62092040	XXX	XXXXX	25023
3.024 Couvertures	6301	XXX	XXXXX	25024
3.025 Draps de lit, sauf en bonneterie, imprimés, coton	6302211	XXX	XXXXX	25025
3.026 Taies d'oreillers, sauf en bonneterie, imprimées, coton	6302212	XXX	XXXXX	25026
3.027 Draps de lit, sauf en bonneterie, imprimés, fibres synthétiques ou artificielles	6302221	XXX	XXXXX	25027
3.028 Taies d'oreillers, sauf en bonneterie, imprimées, fibres synthétiques ou artificielles	6302222	XXX	XXXXX	25028
3.029 Draps de lit, sauf en bonneterie ou imprimé, coton	6302311	XXX	XXXXX	25029
3.030 Draps de lit, sauf en bonneterie ou imprimé, fibres synthétiques ou artificielles	6302321	XXX	XXXXX	25030
3.031 Taies d'oreillers, sauf en bonneterie ou imprimées, fibres synthétiques ou artificielles	6302322	XXX	XXXXX	25031

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.032 Nappes, tissées, coton	63025110	XXX	XXXXX	25032
3.033 Nappes, tissées, de polyester	63025311	XXX	XXXXX	25033
3.034 Nappes, tissées, fibres synthétiques ou artificielles, sauf polyester ou rayonne viscosé	63025391	XXX	XXXXX	25034
3.035 Serviettes de bain, bouclé du genre éponge, de coton	63026010	XXX	XXXXX	25035
3.036 Linge de toilette et cuisine (sauf serviettes de bain, linges à vaisselle, débarbouillette), tissus bouclés, genre éponge, coton	63026090	XXX	XXXXX	25036
3.037 Vitrages, rideaux, cantonnières et articles similaires, en bonneterie, fibres synthétiques	630312	XXX	XXXXX	25037
3.038 Vitrages, rideaux, cantonnières et articles similaires, en bonneterie, matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques	630319	XXX	XXXXX	25038
3.039 Vitrages et rideaux, tissés	63039110	XXX	XXXXX	25039
3.040 Vitrages et rideaux, tissés, contenant 85% ou plus en poids de polyester	63039211	XXX	XXXXX	25040
3.041 Vitrages et rideaux, tissés, polyester contenant en poids moins de 85% polyester mélangé surtout avec coton	63039221	XXX	XXXXX	25041
3.042 Vitrages et rideaux, tissés, polyester, contenant en poids moins de 85% de polyester, mélangé surtout avec fibres sauf coton	63039231	XXX	XXXXX	25042
3.043 Couvre-lits, tissés, polyester	63041920	XXX	XXXXX	25043

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.044 Couvre-lits, sauf en bonneterie, matières textiles, sauf coton, polyester, acryliques ou modacryliques	63041990	XXX	XXXXX	25044
3.045 Sacs et poches d'emballage, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes	630510	XXX	XXXXX	25045
3.046 Sacs et poches d'emballage, coton	630520	XXX	XXXXX	25046
3.047 Sacs et poches d'emballage, matières textiles synthétiques ou artificielles	63053	XXX	XXXXX	25047
3.048 Sacs et poches d'emballage, matières textiles, sauf jute, coton ou fibres synthétiques ou artificielles	630590	XXX	XXXXX	25048
3.049 Bâches, coton	63061110	XXX	XXXXX	25049
3.050 Auvents et stores d'extérieur, coton	63061120	XXX	XXXXX	25050
3.051 Bâches, fibres synthétiques	630612001	XXX	XXXXX	25051
3.052 Auvents et stores d'extérieur, fibres synthétiques	630612002	XXX	XXXXX	25052
3.053 Bâches, matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques	63061901	XXX	XXXXX	25053
3.054 Auvents et stores d'extérieur, matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques	63061902	XXX	XXXXX	25054
3.055 Tentés, coton	630621	XXX	XXXXX	25055
3.056 Tentés, fibres synthétiques	630622	XXX	XXXXX	25056
3.057 Tentés, matières textiles, sauf coton, fibres synthétiques	630629	XXX	XXXXX	25057

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.058 Voiles, fibres synthétiques	630631	XXX	XXXXX	25058
3.059 Ceintures et gilets	630720	XXX	XXXXX	25059
3.060 Couvertures et housses pour bateaux et navires	63079012	XXX	XXXXX	25060
3.061 Drapeaux	63079020	XXX	XXXXX	25061
3.062 Poignées	63079040	XXX	XXXXX	25062
3.063 Sacs de couchage	940430	XXX	XXXXX	25063
3.064 Couvre-pieds, édredons, duvets et articles semblables, enveloppe extérieures uniquement en coton	9404904	XXX	XXXXX	25064
3.065 Coussins en coton	94049051	XXX	XXXXX	25065
3.066 Oreillers en coton	94049052	XXX	XXXXX	25066
3.067 Couvre-pieds et courtepentes, excluant en coton	94049091	XXX	XXXXX	25067
3.068 Coussins, excluant en coton	94049092	XXX	XXXXX	25068
3.069 Oreillers, excluant en coton	94049093	XXX	XXXXX	25069
3.070 Protège-matelas, excluant en coton	94049094	XXX	XXXXX	25070
3.071 Piscines hors terre	95069951	XXX	XXXXX	25071
3.072 Pièces et accessoires de piscines ou pataugeuses	95069995	XXX	XXXXX	25072

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
20073 3.073 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)	21073	XXX	XXXXX	25073
4. Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication				25999

Pour information seulement

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)

	\$'000 CAN
5. Si vous n'avez pu exclure les frais de livraisons effectuées par transporteurs publics ou contractuels, les taxes de vente, les taxes d'accise, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes du montant de chacun des produits inscrits à la section Livraisons de produits de propre fabrication, veuillez indiquer ce montant ici.	2074 ()
6. Montant reçu pour le travail sur commande (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2053
7. Montant reçu pour le travail de réparation (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2059
8. Total des sorties de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 4 à 7)	2054

B-2 Livraisons de biens achetés pour la revente

	\$'000 CAN
9. Valeur totale des livraisons de biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). Les achats de tels biens devraient être déclarés à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne « Biens achetés pour la revente ».	2028
10. Veuillez préciser ci-dessous les principaux produits et le pourcentage des livraisons de biens achetés pour la revente tels que déclarés à la ligne 9.	%
Produit 1	2026
Produit 2	2027
Produit 3	2069
Tous les autres produits	2076
Total	100 %

B-3 Tous les autres revenus d'exploitation

	\$'000 CAN
11. Revenus provenant de location et de location à bail	2046
12. Subventions d'exploitation des gouvernements (exclure les subventions d'investissement)	2068
13. Tous les autres revenus d'exploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus (p. ex. les revenus provenant de contrats de livraisons, redevances et droits de franchisage)	2077

Veuillez déclarer les revenus en intérêts et les dividendes à la ligne 15.

Total des revenus

	\$'000 CAN
14. Total des revenus d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 11 à 13)	2080
15. Revenus non liés à l'exploitation (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes)	2097
16. Total des revenus (somme des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant doit correspondre au « Total des revenus » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	2098

17. Paiements échelonnés

Les deux questions suivantes s'adressent aux unités commerciales qui fabriquent des produits nécessitant habituellement une très longue période de temps à compléter et d'importantes sommes d'argent (tels que navires, turbines) :

17.1 Montant inclus à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 4 qui représente un paiement pour un travail effectué mais non livré	2064
17.2 Pourcentage de la ligne 17.1 reçu de : Sources canadiennes ²⁰⁶⁶ _____ % Autres pays ²⁰⁶⁷ _____ %	

C - Dépenses

Veillez inclure : • toutes les dépenses encourues, par cette unité commerciale, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Veillez exclure : • TPS/TVH, TVQ;
• toutes les dépenses encourues par des unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

Note: S'il vous est impossible d'exclure les TPS/TVH, TVQ de vos détails de frais, veuillez cocher ici. 3001

C-1 Rémunération du travail

<p>1. Salaires et traitements des employés (inclure le surtemps et les payes de vacances). Le montant déclaré ici devrait être le même que le « Total - tous les emplacements », à la Section F, « Effectif selon l'emplacement ». Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire T4 - État de la rémunération payée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>	<p>\$'000 CAN</p> <p>3010</p>
<p>2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.</p>	<p>3040</p> <p>3041</p>
<p>3. Total de la rémunération du travail (somme des montants déclarés aux lignes 1 et 2)</p>	<p>3042</p>
<p>4. Contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation</p> <p>Inclure : • Impôt-santé des employeurs de l'Ontario; • Cotisation de l'employeur au « Fonds des services de santé du Québec »; • Taxe du Manitoba aux fins de la santé et de l'éducation; • Impôt de Terre-Neuve-et-Labrador sur la masse salariale.</p>	<p>3042</p>

C-2 Entrées de l'activité manufacturière

Veillez exclure : • les matières ou les composants produits par cette unité commerciale pour son utilisation à l'interne.

5. Les entrées de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :
 3003 Achats Usage Autre (veuillez spécifier) : 3004

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
Clarification de la terminologie:				

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
<p>Les fils, filés et tissus constitués de deux fibres ou plus doivent être classés selon la fibre qui domine en poids sur toute autre fibre (p. ex., un fil fait d'un mélange de fibres discontinues 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme un fil de coton).</p> <p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre naturelle, le fil ou le tissu doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un fil constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les fibres mélanges 50/50 de fibres naturelles (p. ex., le coton) et de fibres chimiques (p. ex., les polyesters) doivent être considérés comme les fibres chimiques.</p> <p>Les fibres chimiques ou fibres créés et fabriquées industriellement par l'homme comprennent: a) les fibres synthétiques comme le polyester, le nylon et l'acrylique; b) les fibres artificielles comme la rayonne et l'acétate</p>				15001
6.001 Plumes et duvets de rembourrage, bruts, nettoyés, désinfectés ou traités pour être conservés	050510	XXX	XXXXX	15002
6.002 Matières colorantes organiques synthétiques et préparations à base de ces matières	32041	XXX	XXXXX	15003
6.003 Matières colorantes, autres que les pigments et préparations à base de dioxyde de titane ou de composés du chrome ou composés du cadmium	32064	XXX	XXXXX	15004
6.004 Encres d'imprimerie	32151	XXX	XXXXX	15005
6.005 Encre, incluant à écrire ou à dessiner, autre que l'encre d'imprimerie	321590	XXX	XXXXX	15006
6.006 Produits lubrifiants, contenant moins de 70% d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	34031	XXX	XXXXX	15007
6.007 Adhésifs à base d'acétate de polyvinyle	35069122	XXX	XXXXX	

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.008 Adhésifs à base de matières plastiques, incluant résines artificielles, autres que l'acétate de polyvinyle	35069129	XXX	XXXXX	15008
6.009 Additifs pour huiles lubrifiantes	38112	XXX	XXXXX	15009
6.010 Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	381220	XXX	XXXXX	15010
6.011 Polyéthylène d'une densité égale ou supérieure à 0.94 (forte)	390120	XXX	XXXXX	15011
6.012 Polypropylène sous forme primaire	390210	XXX	XXXXX	15012
6.013 Polymères d'oléfines, sous formes primaires, autres que polypropylène, polyisobutylène ou copolymères de propylène	390280	XXX	XXXXX	15013
6.014 Polystyrène, sous formes primaires	39031	XXX	XXXXX	15014
6.015 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non alvéolaires et non renforcées (excluant auto-adhésifs) en polymères de l'éthylène	392010	XXX	XXXXX	15015
6.016 Sacs, sachets et pochettes, incluant les cornets, en polymères de l'éthylène	392321	XXX	XXXXX	15016
6.017 Quincaillerie, incluant poignées de portes, en matières plastiques	3925904	XXX	XXXXX	15017
6.018 Écrous, boulons, vis et rondelles, d'usage général, en matières plastiques	39269016	XXX	XXXXX	15018
6.019 Caoutchouc synthétique, ses mélanges avec du caoutchouc naturel, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	4002	XXX	XXXXX	15019
6.020 Feuilles de caoutchouc mousse, caoutchouc alvéolaire, vulcanisé	40081140	XXX	XXXXX	15020

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.021 Préparation de gaufrage (papier pour cannelure) non couché ni enduit, d'un poids n'excédant pas 150 g par m ² , autre que papier mi-chimique pour cannelure, en rouleaux ou en feuilles	48056040	XXX	XXXXX	15021
6.022 Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matières plastiques (à l'exclusion des adhésifs), blanchis, d'un poids au m ² excédant 150 g, en rouleaux ou en feuilles (ex. support pour contenants de lait, assiettes, tasses)	481131	XXX	XXXXX	15022
6.023 Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimés ou non	4821	XXX	XXXXX	15023
6.024 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	XXX	XXXXX	15024
6.025 Coton, non cardé ni peigné	5201	XXX	XXXXX	15025
6.026 Fil à coudre, contenant en poids moins de 85% de coton, non conditionné pour la vente au détail	520419	XXX	XXXXX	15026
6.027 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5205	XXX	XXXXX	15027
6.028 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	XXXXX	15028
6.029 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids n'excédant pas 200 g/m ²	5208	XXX	XXXXX	15029
6.030 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m ²	5209	XXX	XXXXX	15030

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.031 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	5210	XXX	XXXXX	15031
6.032 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ²	5211	XXX	XXXXX	15032
6.033 Tissus en coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres naturelles	5212	XXX	XXXXX	15033
6.034 Jute et autres fibres textiles libériennes bruts ou travaillés; étoupes et déchets de ces fibres	5303	XXX	XXXXX	15034
6.035 Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes	5310	XXX	XXXXX	15035
6.036 Fils à coudre de filaments synthétiques	540110	XXX	XXXXX	15036
6.037 Fils à haute ténacité de nylon, non conditionnés pour la vente au détail	54021010	XXX	XXXXX	15037
6.038 Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540220	XXX	XXXXX	15038
6.039 Fils, sauf fil à coudre, texturés, de nylon ou autres polyamides, titrant en fils simples n'excédant pas 50 tex, sauf vente au détail	540231	XXX	XXXXX	15039
6.040 Fils (excluant fil à coudre), texturés, de nylon ou autres polyamides, titrant en fils simples excédant 50 tex, autre que pour vente détail	540232	XXX	XXXXX	15040
6.041 Fils (autre que fil à coudre), texturés, de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540233	XXX	XXXXX	15041

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.042 Fils texturés(excluant fil à coudre), de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail	5402391	XXX	XXXXX	15042
6.043 Fils(excluant fil à coudre), filaments synthétiques (excluant nylon, polyamide ou polyester, ou fils texturés), retors ou câblés, autre que vente au détail	540269	XXX	XXXXX	15043
6.044 Fils de filaments artificiels, à haute ténacité en rayonne viscosse, excluant fil à coudre, non conditionnés pour la vente au détail	540310	XXX	XXXXX	15044
6.045 Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité, de nylon ou autres polyamides ou polyesters	540710	XXX	XXXXX	15045
6.046 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides	54074	XXX	XXXXX	15046
6.047 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester texturés	54075	XXX	XXXXX	15047
6.048 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester non texturés	54076	XXX	XXXXX	15048
6.049 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques	54077	XXX	XXXXX	15049
6.050 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques et mélangés surtout avec du coton	54078	XXX	XXXXX	15050

G-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.051 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques mélangés avec fibres autre que coton	54079	XXX	XXXXX	15051
6.052 Câbles de filaments synthétiques, de nylon ou d'autres polyamides	550110	XXX	XXXXX	15052
6.053 Câbles de filaments synthétiques, de polyester	550120	XXX	XXXXX	15053
6.054 Câbles de filaments synthétiques, sauf nylon ou autres polyamides, polyesters, acryliques ou modacryliques	550190	XXX	XXXXX	15054
6.055 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de nylon	55031010	XXX	XXXXX	15055
6.056 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de polyester	550320	XXX	XXXXX	15056
6.057 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de polypropylène	550340	XXX	XXXXX	15057
6.058 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de fibres autre que nylon ou autre polyamide, polyester, acrylique ou modacrylique ou polypropylène	550390	XXX	XXXXX	15058
6.059 Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	5504	XXX	XXXXX	15059
6.060 Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature, de polyester	550620	XXX	XXXXX	15060

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.061 Fil à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues	5508	XXX	XXXXX	15061
6.062 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	55091	XXX	XXXXX	15062
6.063 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de polyester	55092	XXX	XXXXX	15063
6.064 Fils contenant 85% ou plus en poids de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	55101	XXX	XXXXX	15064
6.065 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues de polyester	55121	XXX	XXXXX	15065
6.066 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues acrylique ou modacrylique	55122	XXX	XXXXX	15066
6.067 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	XXX	XXXXX	15067
6.068 Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés surtout avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m ²	5513	XXX	XXXXX	15068
6.069 Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	55151	XXX	XXXXX	15069
6.070 Ouates de coton et articles en ces ouates, sauf articles hygiéniques	560121	XXX	XXXXX	15070

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.071 Ouates de fibres synthétiques ou artificielles	5601221	XXX	XXXXX	15071
6.072 Ouates de matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques ou artificielles; articles en ces ouates, sauf hygiéniques	560129	XXX	XXXXX	15072
6.073 Feutres	5602	XXX	XXXXX	15073
6.074 Non tissés	5603	XXX	XXXXX	15074
6.075 Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	560410	XXX	XXXXX	15075
6.076 Ficelles, cordes, cordages, sauf ficelles lieuses ou botteleuses, de sisal ou autres fibres textiles du genre Agave	560729	XXX	XXXXX	15076
6.077 Ficelles, cordes et cordages en matières textiles, sauf jute, abaca, sisal ou matières synthétiques	560790	XXX	XXXXX	15077
6.078 Tapis, revêtements de sol en textiles synthétiques ou artificiels, tissés, non touffetés ni floqués, sauf velours, non confectionnés.	570252	XXX	XXXXX	15078
6.079 Rubanerie, sauf rubans, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, en fibres synthétiques ou artificielles	58063290	XXX	XXXXX	15079
6.080 Étiquettes, en matières textiles, tissées, non brodées	5807101	XXX	XXXXX	15080
6.081 Articles de passementerie en pièces (sauf tresses), sans broderie, sauf en bonneterie: glands, pompons, etc.	580890	XXX	XXXXX	15081
6.082 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de polychlorure de vinyle, sauf nappes tramées pour pneus	590310	XXX	XXXXX	15082

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.083 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques (sauf polychlorure de vinyle ou polyuréthane), sauf nappes tramées pour pneus	590390	XXX	XXXXX	15083
6.084 Produits, articles à usages techniques, en matières textiles, sauf pour garnitures de cardes, à bluter, étirendelles pour presses d'huilerie et tissus, feutres sans fin	591190	XXX	XXXXX	15084
6.085 Filés et fils en amiante	681220	XXX	XXXXX	15085
6.086 Fibres de verre tel que mèches, fils et fibres de 50 mm et plus à l'exclusion des tissus et des stratifiés	701919	XXX	XXXXX	15086
6.087 Demi-produits en aciers alliés, autre qu'inoxydables	722490	XXX	XXXXX	15087
6.088 Alliages d'aluminium, sous forme brute (excluant billettes, blocs, lingots, barres entaillées, gueuses, brames, barres à fils)	7601209	XXX	XXXXX	15088
6.089 Feuilles et bandes minces en aluminium sans support, autre que laminées, épaisseur n'excédant pas 0.2 mm	760719	XXX	XXXXX	15089
6.090 Garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles, en métaux communs	830230	XXX	XXXXX	15090
6.091 Boucles en métaux communs	83089010	XXX	XXXXX	15091
6.092 Fermetures à glissière, autres qu'avec agrafes en métaux communs	960719	XXX	XXXXX	15092

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10093 6.093 Toutes autres matières premières et composants (préciser séparément les produits importants)	11093	XXX	XXXXX	15093
7. Total des achats de matières premières et composants				15999
Recyclage des matières premières et composants				
8. Utilisez-vous des matières recyclées ou des déchets comme substituts à des matières premières à cette unité commerciale?				
3308 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non				
9. Si oui, veuillez spécifier lesquels de ces déchets ou de ces matières recyclées sont utilisés comme entrées :				
3309 1 <input type="radio"/> papier/fibre 2 <input type="radio"/> métal 3 <input type="radio"/> plastique 4 <input type="radio"/> verre 5 <input type="radio"/> autre				

Pour information seulement

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.001 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matière plastique, non alvéolaires et non renforcées (excluant auto-adhésifs)	3920	35001
10.002 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matière plastique, alvéolaires ou renforcées ou laminées (excluant auto-adhésifs)	3921	35002
10.003 Boîtes, caisses, casiers et articles similaires, en matières plastiques	392310	35003
10.004 Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matière plastique	39232	35004
10.005 Palettes, palettes-caisses et traîneaux, en bois	44152010	35005
10.006 Papiers d'emballage kraft, non couchés ni enduits, écrus, d'un poids n'excédant pas 150 g par m ² , en rouleaux ou feuilles (ex. stock de papier pour sacs)	4804311	35006
10.007 Papiers et cartons ondulés, même perforés, en rouleaux ou en feuilles (Note: comme matière première comprend les feuilles ondulées en provenance de l'extérieur tandis que comme livraison, comprend ces feuilles ondulées vendues à l'extérieur)	480810	35007
10.008 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	35008
10.009 Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	481920	35009
10.010 Boîtes rigides en papier ou carton	48195020	35010
10.011 Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimés ou non	4821	35011
10.012 Tubes ou cônes en papier pour l'enroulement des fils textiles	48221010	35012
10.013 Rubans adhésifs en matières textiles caoutchoutées, largeur n'excédant pas 20 cm	590610	35013
10.014 Fils en fer ou en aciers non alliés	7217	35014

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.015 Fils, anneaux torsadés, fils simples plats ou doubles torsadés lâche en fer ou en acier, pour clôtures, autres que fils barbelés	73130090	35015
10.016 Clous, pointes, punaises, agrafes (excluant ceux en bandes), en fer ou en acier, d'une longueur inférieure à 25 mm	7317009	35016
10.017 Dévidoirs et bobines en fer ou en acier	73269037	35017
30018 10.018 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)	31018	35018
		35999
11. Total des achats de contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage		
		3302
12. Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et les équipements		
		4046
13. Montant payé à d'autres unités commerciales et à d'autres entrepreneurs pour un travail effectué sur du matériel appartenant à cette unité commerciale (c.-à-d. travail sur commande et de réparation)		
		3310
14. Total des entrées de l'activité manufacturière (somme des montant déclarés aux lignes 7 et 11 à 13)		

C-3 Dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau

Veillez exclure :

- les dépenses en énergie et en eau qui sont imputées au compte de dépenses de location et de location à bail. Veuillez déclarer ces paiements à la **Section C-4, « Dépenses pour achats de services »**, à la ligne 22, « Frais de location et de location à bail »;
- toutes les entrées de produits et les charges d'alimentation. Veuillez déclarer ces paiements à la **Section C-2, « Entrées de l'activité manufacturière »**, au détail des marchandises appropriées et à la ligne 7, « Total des achats de matières premières et composants ».

	Quantité	\$'000 CAN
	4079 '000 KWH	4030
15.1 Électricité		
15.2 Essence		4032
15.3 Mazout léger (nos 2 et 3)		4072
15.4 Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)		4073
15.5 Carburant diesel		4041
15.6 Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, etc.)		4074
15.7 Gaz naturel		4045
15.8 Charbon		4071
15.9 Toutes les autres formes d'énergie (p. ex. vapeur, oxygène)		4060
(veuillez spécifier les articles principaux) : 4057		
15.10 Services publics d'approvisionnement en eau		4065
16. Total des dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau (somme de tous les montants déclarés aux Dépenses en énergie et en eau)		4066
17. Si le total des dépenses est de zéro, est-ce parce que le coût du combustible et de l'électricité est inclus dans la location?		
4077	1 <input type="radio"/> Oui	3 <input type="radio"/> Non
18. Est-ce que cette unité commerciale a généré de l'énergie utilisée comme substitut à l'énergie achetée (p. ex. chauffage, électricité, vapeur)?		
4078	1 <input type="radio"/> Oui	3 <input type="radio"/> Non

C-4 Dépenses pour achats de services

	\$'000 CAN
19. Dépenses pour le transport de marchandises, l'entreposage et le stockage de biens achetés	4070
20. Frais de poste et de messagerie	4085
21. Frais de téléphone et autres services de télécommunications	4101
22. Frais de location et de location à bail. Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens.	4115
23. Achats de services d'entretien et de réparation y compris les services de conciergerie et de nettoyage Inclure les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. Exclure les frais de gestion immobilière.	4175
24. Paiements versés à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et frais pour services de recherche de personnel)	3080

C-4 Dépenses pour achats de services (suite)

	\$'000 CAN
25. Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)	4251
26. Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux (p. ex. services juridiques et de comptabilité, techniques, de consultation, d'enseignement et de formation)	4315
27. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) Exclure, s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne 35.	4350
28. Frais de publicité et de promotion	4365
29. Frais de voyage, de repas et d'hébergement	4370
30. Droits et redevances de franchise	4440
31. Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (p. ex. frais de gestion immobilière, enlèvement des déchets et des matières dangereuses, frais de services financiers tels que les frais bancaires, les commissions sur les cartes de crédit et de débit) Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4500

C-5 Toutes les autres dépenses d'exploitation

	\$'000 CAN
32. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). La vente de tel biens devrait être déclarée à la Section B-2, « Livraisons de biens achetés pour la revente », à la ligne 9.	4025
33. Dépenses pour fournitures de bureau	3301
34. Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures Exclure les achats facturés au compte d'immobilisations.	3392
35. Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)	4555
36. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis, incluant les permis de bâtir et les frais de développement	4410
37. Total de l'amortissement sur les actifs de cette unité commerciale et sur les contrats de location-acquisition (si applicable à cette unité commerciale)	4520
38. Toutes les autres dépenses d'exploitation Inclure toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ailleurs (p. ex. provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks). Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4569

Total des dépenses

	\$'000 CAN
39. Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 3, 4, 14, 16 et 19 à 38)	4599
40. Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts y compris ceux reliés aux contrats de location-acquisition)	4630
41. Total des dépenses (somme des montants déclarés aux lignes 39 et 40, ce montant doit correspondre au « Total des dépenses » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	4699

Note: Si vous établissez vous-même la cotisation des taxes de vente provinciales, veuillez cocher ici 3002 (requis pour estimer l'ensemble de la teneur en taxe des dépenses)

D - Stocks

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

Veillez inclure : • les stocks appartenant à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (incluant les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

Veillez exclure : • les stocks gardés en consignation pour autrui.

	Valeur du stock d'ouverture \$'000 CAN	Valeur du stock de fermeture \$'000 CAN
1. Matières premières, composants et fournitures	5520	5525
2. Produits en cours de fabrication	5510	5515
3. Produits finis	5500	5505
4. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat)	5560	5565
5. Autres stocks (veuillez spécifier) : 5556	5557	5558
6. Total des stocks (somme des montants déclarés aux lignes 1 à 5)	5550	5555

7. Utilisez-vous un système de production Juste-à-temps comme stratégie pour réduire les stocks et les coûts?

5559 1 Oui 3 Non

Commandes non remplies

1. Prière de déclarer la valeur des commandes non remplies au dernier jour de votre année fiscale. Veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe pour plus d'information.

\$'000 CAN
5554

E - Première destination des livraisons

Les données sur la première destination des livraisons serviront à améliorer les renseignements sur les mouvements des biens et des services entre les provinces et vers d'autres pays. Veuillez indiquer la répartition par destination du « Total des sorties de l'activité manufacturière », déclaré à la ligne 8 de la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière ». Si les montants en dollars (en milliers de dollars canadiens) ne sont pas disponibles, veuillez déclarer en pourcentage.

Destination	\$'000 CAN	OU	%
	8600	8400	
1. Terre-Neuve-et-Labrador	8615	8415	
2. Île-du-Prince-Édouard	8605	8408	
3. Nouvelle-Écosse	8610	8410	
4. Nouveau-Brunswick	8620	8420	
5. Québec	8625	8425	
6. Ontario	8630	8430	
7. Manitoba	8635	8435	
8. Saskatchewan	8640	8440	
9. Alberta	8645	8445	
10. Colombie-Britannique	8655	8455	
11. Yukon	8651	8451	
12. Territoires du Nord-Ouest	8652	8452	
13. Nunavut			
14. États-Unis	8665	8465	
15. Mexique	8670	8470	
16. Pays de l'Union européenne ¹	8677	8477	
17. Pays de l'Asie-Pacifique ²	8678	8478	
18. Tous les autres pays	8676	8476	
Total (si vous déclarez en dollars, la somme des lignes 1 à 18 doit correspondre au montant déclaré à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 8, « Total des sorties de l'activité manufacturière »)	8680		100 %

¹ Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et le Royaume-Uni
² Australie, Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande et Vietman

F - Effectif selon l'emplacement

Veuillez compléter selon le cas cette section pour tous les emplacements qui se rattachent à votre unité commerciale. Veuillez également indiquer s'il y a lieu, les changements concernant les acquisitions et/ou dispositions d'établissements. Prière de rapporter sur une feuille séparée si vous manquez d'espace.

Les travailleurs de la production manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- la production manufacturière;
- l'installation;
- l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière (opérations intégrées, là où il y a lieu);
- la construction pour utilisation à l'interne;
- la fabrication de l'outillage pour utilisation à l'interne.

Les travailleurs de la production non manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- le personnel de direction, administratif, de vente et de recherche.

Effectif aux emplacements inclus dans ce questionnaire :

Réservé à l'usage de Statistique Canada	Emplacement (numéro et rue, municipalité, province et code postal)	Activité principale	Salaires bruts et traitements, commissions, primes, etc. (\$'000 CAN)	Nombre moyen de salariés pendant la période de déclaration
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
Total - tous les emplacements (somme des montants et des nombres déclarés dans cette section). Le montant en dollars déclaré ici devrait être le même que celui déclaré à la ligne 1 de la Section C-1, « Rémunération du travail ».			6181	6000

G - Faits qui ont pu influencer sur votre unité commerciale

Afin de réduire les demandes possibles d'information supplémentaire, veuillez cocher la(les) case(s) décrivant le mieux les changements importants de vos activités, par rapport à la période de déclaration précédente.

- | | |
|---|--|
| 1. 9953 <input type="radio"/> Nouveau contrat/perte de contrat | 9958 <input type="radio"/> Grève/lockout |
| 9954 <input type="radio"/> Changements organisationnels | 9959 <input type="radio"/> Mises à pied dues à l'automatisation |
| 9955 <input type="radio"/> Expansion des installations/réduction | 9944 <input type="radio"/> Changements de fournisseur(s) |
| 9945 <input type="radio"/> Changements dans la gamme des produits | 9936 <input type="radio"/> Taux de change |
| 9956 <input type="radio"/> Changements dans le paiement de bonis et/ou de primes de séparation | 9960 <input type="radio"/> Changements de taxes/tarifs |
| 9957 <input type="radio"/> Sous-traitance | 9947 <input type="radio"/> Changements du prix de la main-d'oeuvre ou des matières premières (entrées) |
| 9961 <input type="radio"/> Activité réduite due aux variations météorologiques, à un sinistre ou à un feu | 9946 <input type="radio"/> Changements du prix des biens ou des services vendus (sorties) |

2. Veuillez préciser ou fournir des explications supplémentaires qui pourraient être indispensables à la compréhension des données que vous avez soumises :

9962 _____

9963 _____

9964 _____

H - Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? (p.ex. 1 heure 30 minutes)

9910	9909
_____ heure(s)	_____ minute(s)

2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. S'il y a lieu, ajouter une feuille séparée. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires (recus dans le but d'améliorer l'enquête.

- | | |
|--|--|
| • contenu du questionnaire | • ordre et enchaînement des questions |
| • nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie | • date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre |
| • langage du questionnaire | • autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants |
| • utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires | • possibilité de déclaration électronique |
| • clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusion et d'exclusion, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponse) | • progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés |

99201 _____

99202 _____

99203 _____

99204 _____

99205 _____

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?

Veuillez nous téléphoner au 1 888 881-3666 OU télécopier le questionnaire au 1 888 883-7999 OU

poster le questionnaire à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Merci de votre collaboration

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à www.statcan.ca